



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 15 décembre 2023

N°25/Motion

Motion relative au désinvestissement de l'Etat dans les écoles publiques de Villiers-le-Bel

Le vendredi 15 décembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Myriam KASSA, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. Maurice MAQUIN, M. Faouzi BRIKH par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par M. Allaoui HALIDI, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Rosa MACEIRA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Mohamed ANAJJAR

Absent :

Depuis la rentrée de septembre 2023, plusieurs écoles de Villiers-le-Bel subissent un manque persistant de personnel enseignant.

Cette situation conduit à un sureffectif chronique des classes et à une discontinuité éducative portant atteinte au droit des jeunes Beauvillésois à une éducation de qualité, au même titre que tous les élèves du territoire national.

La Ville avait été informée de l'organisation par les services de l'Éducation nationale d'une commission de recrutement de personnel enseignant au retour des vacances de la Toussaint. Cette commission de recrutement devait contribuer à pourvoir les postes vacants à Villiers-le-Bel. Cependant, à ce jour, cette initiative n'a pas permis d'améliorer la situation.

Ainsi, à cette heure, les conditions d'apprentissage des élèves demeurent très dégradées.

La persistance de cette situation nourrit chez certains habitants un sentiment compréhensible de relégation et d'abandon par l'école de la République. Un nombre croissant de parents

d'élèves expriment leur colère de ne pas voir leurs enfants accueillis dans des conditions normales.

Une action forte de la part de l'Éducation nationale devient impérative. En effet, à Villiers-le-Bel, le bon exercice par l'Éducation nationale de sa mission éducative constitue non seulement une obligation juridique mais aussi un devoir moral de la République.

Aussi, le Conseil Municipal, solidaire avec les parents d'élèves Beauvillérois :

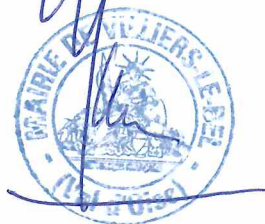
- Déploie le non-respect, à Villiers-le-Bel, de l'engagement public pris par le Président de la République et par le Ministre de l'Éducation nationale à l'été 2023 de mettre, dès la rentrée de septembre, un professeur devant chaque classe ;
- Appelle solennellement l'Éducation nationale à respecter ses obligations en matière d'encadrement des élèves par des professeurs dans les écoles publiques ;
- Demande, pour cela, l'affectation d'un professeur titulaire à tous les postes vacants, et l'affectation stable d'un remplaçant dans chaque classe où le professeur titulaire est absent temporairement ;
- Demande que M. le Maire, accompagné des représentants des parents d'élèves des écoles concernées par l'absence de personnels enseignants, soit reçu au plus tôt par M. le Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Val d'Oise.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



21 DEC. 2023

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le : **21 DEC. 2023**